

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 9623 du 9 septembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1623775S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 11783 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525366S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2016:

Baboulène, Hervé Nigend : 139 163 Numéro de livret de solde : 5 305 207

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2016:

Rivet, André Nigend : 159 838 Numéro de livret de solde : 8 016 983

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2016:

Zins, Michaël Nigend : 193 730 Numéro de livret de solde : 8 047 484

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2016:

Bugsel, Thomas Nigend : 206 330 Numéro de livret de solde : 8 060 017

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2016.

*Le colonel, commandant la gendarmerie
des transports aériens,*
F. FORMELL